



Documents à fournir pour la transcription d'un acte de mariage
dans les registres de l'état civil Gabonais

- Une lettre de demande adressée à l'Ambassadeur
- La copie intégrale de l'acte de mariage
- Les copies des actes de naissance des mariés (*pour le conjoint coréen : copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois*)
- Les copies des pièces d'identité des mariés (*passports en cours de validité ou carte nationale d'identité pour le conjoint coréen*)
- Une enveloppe timbrée libellée aux nom et adresse du demandeur pour le retour du document.

